

CONFORMITÉ À LA LOI N° 09-08

1^{ère} PHASE

*Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie
Rabat 17 janvier 2025*

Les pharmaciens doivent se conformer à la Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Tout traitement de données à caractère personnel effectué dans une pharmacie doit être notifié à la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) pour respecter cette loi.

Afin de simplifier la procédure de notification en ligne, des traitements de données à caractère personnel effectués au sein des pharmacies, la CNDP, en collaboration avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, a mis en place une plateforme dédiée. Cette initiative vise à permettre à l'ensemble des pharmacies de se conformer aux obligations légales avant la date limite du **15 février 2025**.

À titre d'exemple, les pharmacies équipées d'un **système de vidéosurveillance** doivent, dans un premier temps, effectuer une **déclaration de conformité à la Loi n° 09-08**. Par la suite, elles sont tenues de notifier le traitement de ces données en application de la **décision n° 350/2013 du 31 mai 2013**.

avant de commencer les démarches auprès de la cndp, le pharmacien doit disposer d'une **identité numérique** qui nécessite le téléchargement de l'application:

«**Mon identité numérique** ».



Pour en savoir plus sur Mon identité numérique :
<https://www.youtube.com/watch?v=quOAmRc-E1E>

Foire aux questions concernant
l'identité numérique :
<https://www.identitenumerique.ma/faq.html>

QR codes permettant
de télécharger l'application
«**Mon identité numérique** ».



Après avoir téléchargé l'application, il faut se rendre à l'adresse : <https://sante.cndp.ma/>

Ce lien vous redirigera vers la page d'accueil de l'espace dédié aux professionnels de santé : (sante.cndp.ma)



Bienvenue

La CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel) essaie depuis 2020 d'inciter le secteur de la santé de se mettre en conformité avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec différentes institutions. Une réunion en 2020 a eu lieu avec l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale), la CNOPS (Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale), la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), la FMA (Fédération Marocaine des Assurances) pour étudier les échanges des données à caractère personnel lors du Parcours patient et éviter qu'en dehors du contrôle médical, les liquidateurs demandent, par exemple, de façon systématique des résultats des analyses médicales comportant des données de santé sensibles.

Ce travail a été ralenti par la période de la pandémie COVID-19 et a repris après la fin de la pandémie. La démarche a été dynamisée auprès de différents conseils ordinaires, de sociétés savantes et d'autres acteurs.

- Pour les conseils ordinaires, nous avons aujourd'hui la collaboration du :
 - CNOM (Ordre National des Médecins) ;
 - CNOP (Ordre National des Pharmaciens) ;
 - CPB (Conseil des Pharmaciens Biologistes) ;
 - ONMD (Ordre National des Médecins Dentistes du Maroc).
- Pour les sociétés savantes :
 - La SMSM (Société Marocaine des Sciences Médicales) regroupant différentes sociétés savantes et favorisant l'échange avec les acteurs de santé.
- Pour les associations professionnelles de santé, se rapprocher de la CNDP pour gérer dans le cadre de la conformité des entreprises à la loi 09-08.
- Pour les facultés de médecine, se rapprocher de la CNDP pour gérer dans le cadre de la conformité des universités à la loi 09-08.

La CNDP reste ouverte à toute autre organisation et cette page d'introduction sera mise à jour. Tous les acteurs de santé sont encouragés pour se connecter au site sante.cndp.ma et réaliser cette première phase de démarche de conformité à la loi 09-08.



Cliquer sur le bouton
authentification

AUTHENTIFICATION

1. Scannez le bon QR-code
pour télécharger sur votre portable
l'application Mon e-ID de la DGSN

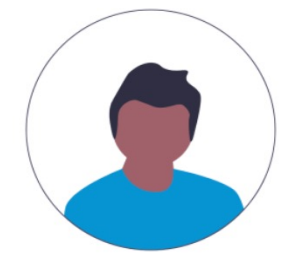


2. Après l'avoir téléchargée,
installez l'application Mon e-ID de la DGSN

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ
Royaume du Maroc

CNDP

اللجنة الوطنية لمراقبة حماية المعطيات ذات الطابع الشخصي
ⴰⵎⵓⵏⵉⵙⵜⴰⵏ ⴰⵏⵓⵔⵉⵔ ⴰⵏⵓⵔⵉⵔ ⴰⵏⵓⵔⵉⵔ ⴰⵏⵓⵔⵉⵔ ⴰⵏⵓⵔⵉⵔ
Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel



Cochez le bouton
« M'authentifier »

3. Je confirme que l'application Mon e-ID de la DGSN est installée sur
mon téléphone portable

☐

M'AUTHENTIFIER

Pour vous authentifier, vous allez être redirigé(e) vers le site de la DGSN.



Veuillez utiliser votre Carte Nationale d'Identité Electronique pour vous authentifier auprès de SANTE.CNDP.

Les attributs suivants seront
automatiquement communiqués à
SANTE.CNDP :

- Le n° de la carte nationale
- Le nom de famille en Arabe
- Le prénom en Arabe
- Le nom de famille en Français
- Le prénom en Français
- L'adresse électronique

Cochez le bouton « J'ai lu et
accepte les conditions
d'utilisation », et cliquez sur le
bouton « J'accepte »

☐ J'ai lu et accepte les Conditions d'utilisation.

J'accepte

Je refuse

Conditions d'utilisation

Ce traitement a été notifié et autorisé par la CNDP sous le numéro A-W-319/2022.

Suivez les étapes nécessaires à l'authentification numérique :

mon identité numérique

DEMANDE DE CONNEXION

Assurez vous d'être toujours à l'origine de la demande de connexion.

Selectionnez votre document d'identité :

 **Ancienne carte**

 **Nouvelle carte**

 Besoin d'aide ?

Étape 1

Connexion : Lecture carte

FR

Scannez la zone située au bas de la carte

Scan de la carte

Entrez les 6 chiffres du code d'accès (CAN) imprimés sur la carte

Saisie du code d'accès

Annuler

 Besoin d'aide ?

Étape 2

Connexion : Lecture carte

FR

Placez la carte au dos du téléphone

Continuer

Annuler

 Besoin d'aide ?

Étape 3

Connexion : Fin

FÉLICITATIONS CONNEXION RÉUSSIE

Vous êtes maintenant connecté. Vous pouvez retourner sur le site partenaire.

RETOUR À L'ACCUEIL

 Besoin d'aide ?

Étape 4



المملكة المغربية
+ⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ
ROYAUME DU MAROC



الجهة الوطنية لحماية المعطيات ذات الطابع الشخصي
MOROCCAN PERSONAL DATA PROTECTION AUTHORITY
Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel

هويتي
الرقمية



mon
identité
numérique





Veuillez utiliser votre Carte Nationale d'Identité Electronique pour vous authentifier auprès de SANTE.CNDP.

Le n° de la carte nationale

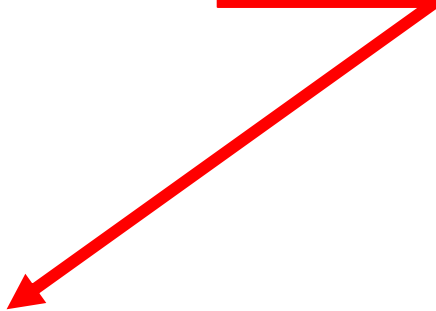
Le nom de famille en Arabe دراجي

Le nom de famille en Français DERRAJI

Le prénom en Arabe عبد الرحيم

Le prénom en Français ABDERRAHIM

Cochez le bouton
« Accepter ».



Accepter

Refuser

Conditions d'utilisation

Ce traitement a été notifié et autorisé par la CNDP sous le numéro A-W-319/2022.

Remplissez les 8 pages
du formulaire.

SANTE-CNDP OceanWP Bonjour, 8299536

المملكة المغربية
الجمهورية العربية السورية
ROYAUME DU MAROC

CNDP

الهيئة الوطنية لحماية البيانات والخصوصية
HABEBEHA HAZEDHA HEDHABA HEDHA HEDHA
Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données et de la Vie Privée

1^{ÈRE} PHASE DE LA CONFORMITÉ À LA LOI 09-08

Étape 1 de 8 -

I - Rappel de l'obligation légale :

1-Article 24 de la Constitution du Royaume du Maroc (2011)

Toute personne a droit à la protection de sa vie privée.

2-Alinéa 1 de l'article 2 de la loi 09-08

La présente loi s'applique au traitement des données à caractère personnel, automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'au traitement non automatisé de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers manuels ;

II - Données à caractère personnel :

1-Les données à caractère personnel alinéa 1 de l'article 1 de la loi 09-08

Sont toute information, de quelque nature qu'elle soit et indépendamment de son support, y compris le son et l'image, concernant une personne physique identifiée ou identifiable, dénommée ci- après « personne concernée ».

2-Le responsable de traitement alinéa 5 de l'article 1 de la loi 09-08

Est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine

Après avoir rempli toutes les pages du formulaire et l'avoir imprimé, il faut le signer et le cacheter avant de l'adresser à l'adresse e-mail suivante : conf-secteur-sante@cndp.ma

Dès réception de votre courrier, vous serez contactés par la CNDP pour vous accompagner à effectuer la 2^{ème} phase et vous permettre d'avoir un document attestant que vous vous êtes bien conformés à la Loi n° 09-08.

Ce document a été réalisé avec la collaboration effective de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel et le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens.



Site Internet de la CNDP
<https://www.cndp.ma>